Nations Unies S/2016/923



Conseil de sécurité

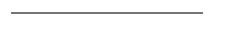
Distr. générale
1er novembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2016, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 26 octobre 2016 (S/2016/902) concernant la Mission des Nations Unies en Colombie a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Après avoir dûment examiné la question, le Conseil a pris acte des recommandations que vous avez formulées dans la lettre susmentionnée. Il note que la Mission des Nations Unies en Colombie est autorisée, conformément à ses résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016), à assurer la vérification du protocole de cessez-le-feu signé le 13 octobre 2016.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vitaly **Churkin**



16-19057 (F) 021116 021116

